

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax :
011-551 7844

website : www.africa-union.org

(seul le texte prononcé fait foi)

**INTERVENTION DE SEM Jean PING PRESIDENT DE LA COMMISSION
DE L'UNION AFRICAINE**

REUNION MINISTERIELLE AFRICAINE PREPARATOIRE A RIO+20

ADDIS ABEBA, 24 OCTOBRE 2011

Monsieur le Président de la République du Congo,

**Monsieur le Premier Ministre de la République Fédérale
Démocratique d'Ethiopie,**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique
des Nations Unies pour l'Afrique,**

Mesdames et Messieurs les Ministres

**Madame la Directrice Adjointe du Programme des Nations Unies
pour l'environnement,**

**Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants du
Corps diplomatique,**

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

1. 40 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (CNUEH) de Stockholm en 1972, 20 ans après la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de Rio en 1992 et 10 ans après le Sommet mondial du développement durable (SMDD) de Johannesburg en 2002, l'Afrique à l'instar des autres régions du monde, s'apprête à reprendre en juin 2012, la route de Rio pour participer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).
2. Il s'agit d'un rendez-vous planétaire qui s'inscrit dans une démarche portée à la fois par le développement d'une culture

mondiale du respect de l'environnement et par la prise de conscience générale de la nécessité d'une croissance écologique ainsi que de l'obligation d'une action collective face aux problèmes globaux et ce, à un moment où les négociations climatiques et "l'économie du carbone" tendent à devenir un axe majeur des stratégies de développement durable, d'éradication de la pauvreté et particulièrement, des relations Nord-Sud. Un consensus fort s'est dégagé sur une vision ambitieuse indiquant que le monde a besoin d'un modèle plus intelligent et plus global en matière de développement durable et d'éradication de la pauvreté pour assurer que « **le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement [...] soient intégrés de façon équilibrée** ». Ce qui, soit dit en passant, n'est pas tout à fait nouveau puisque dès la Conférence de Stockholm, l'on affirmait déjà qu'il ne peut y avoir de protection de l'environnement global sans développement et « sortie de la pauvreté ».

3. Nous savons tous que cette échéance majeure constitue pour l'Afrique la tribune idéale pour exposer clairement à la communauté internationale ses besoins dans le contexte de sa priorité fondamentale, à savoir l'éradication de la pauvreté et la réalisation d'un développement durable car ainsi que l'avait dit si justement le Premier Ministre Indira Gandhi en 1972, toujours à Stockholm, devant la CNUEH, « **la pauvreté est la pire des pollutions** ». Il s'agit donc pour nous de tirer pleinement parti de cette opportunité en se rendant à Rio, mobilisés, bien préparés et avec une position forte et commune. C'est à ce titre que nous sommes tous ici aujourd'hui, en exécution de la Décision Assembly/AU/Dec.381(XVII) prise à Malabo en juillet dernier par

nos Chefs d'Etat et de Gouvernement en vue de la finalisation de la Position africaine commune pour Rio+20, afin que l'Afrique y parle d'une voix forte et concordante. Nous avons déjà montré dans un passé récent et à plusieurs reprises qu'en dépit de quelques difficultés, nous avons pu le faire, et nous allons continuer dans ce sens. En effet, lorsque l'Afrique parle d'une même voix ou mieux encore d'une seule voix, elle est forcément entendue et souvent écoutée, surtout lorsqu'il s'agit de ses propres affaires. En revanche, prise isolément, la voix de tout pays africain risque d'être inaudible ou tout simplement « brouillée » dans le contexte du nouvel ordre mondial, tel qu'il se dessine sous nos yeux et se présente à nos portes.

4. C'est toujours dans cet esprit d'ailleurs que nos Chefs d'Etat et de Gouvernement ont approuvé dans la Décision évoquée supra, **« que l'Afrique soit représentée par un porte-parole afin de négocier d'une seule voix lors des assises internationales relatives au processus préparatoire pour Rio +20 et ont mandaté la République du Congo pour coordonner au niveau politique, en consultation avec les Etats membres, la préparation de l'Afrique pour Rio+20, en étroite collaboration avec l'AMCEN et la CEA ».**

5. Ce faisant, je suis heureux de vous souhaiter aussi, au nom de la Commission de l'Union africaine et en mon nom propre, une chaleureuse bienvenue à cette très importante réunion ministérielle. Avant de poursuivre, permettez-moi également de saluer deux de nos hauts dirigeants politiques qui nous font

l'honneur d'être présents et qui, de par leurs rôles et engagements dans ce domaine, nous apportent constamment de précieux éclairages, Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo et Son Excellence Monsieur Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie.

6. Je remercie par la même occasion, la Commission Economique pour l'Afrique de la dynamique et productive collaboration qu'elle n'a cessé de témoigner à la Commission, en l'occurrence dans la préparation au niveau technique et dans l'organisation de ces assises, de même le Groupe de la Banque Africaine de Développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement, de leur soutien.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

7. Il ne suffit pas seulement de parler d'une seule voix. Il faut aussi étayer et consolider une position commune, conformément à ce que nous avons fait auparavant. Dans cette perspective, je souhaiterais partager avec cet auguste plénum les quelques réflexions ci-après.
8. L'objectif déclaré de la Conférence est « de susciter le renouvellement des engagements politiques en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés et les

lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable et de relever les défis qui se font jour ». Les deux thèmes principaux sont : l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable, incluant la gouvernance internationale de l'environnement.

9. Vingt ans après l'adhésion massive des Etats africains aux Conventions de Rio, notamment la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention sur la Désertification (UNCCD) et la Convention sur les Changements Climatiques, nous ne pouvons pas dire que le bilan soit satisfaisant.

10. En effet, et je parle sous le contrôle du Président de la République du Congo, la situation des forêts du Bassin du Congo demeure inquiétante faute d'engagements suffisants de la communauté internationale, la biodiversité sur notre continent ne cesse de se réduire. Quant à la désertification, elle reste une menace réelle pour le continent avec ses corollaires, la sécheresse et l'érosion qui gagnent du terrain. Or selon le Ministre algérien de l'agriculture, M. Rachid Benaïssa, l'une des causes majeures de l'insécurité alimentaire au niveau mondial - en l'occurrence la perte de ressources naturelles, la dégradation des terres et la désertification - reste peu traitée et bénéficie d'une mobilisation internationale insuffisante. La Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (UNCCD) reste la parente pauvre sinon orpheline. En Afrique, le phénomène de la désertification affecte 43% des terres productives soit 70 % de l'activité économique et 40% de la population du continent.

11. La problématique de l'eau illustre trop bien encore les défis du développement en Afrique, pauvreté, dénuement et injustice. En outre, les dangers liés à la dégradation de l'environnement, notamment le changement climatique, l'appauvrissement de la diversité biologique, la sécheresse et la désertification affectent les ressources du continent et ajoutent à la question de l'eau une acuité particulière. Certaines zones de lacs, deltas et zones humides sont sérieusement en déclin. A titre d'exemple, le lac Tchad dont le niveau varie et fluctue en fonction des pluies saisonnières, se réduit de manière significative depuis les années 60 du fait de la combinaison de sécheresses intenses et d'extraction d'eau pour l'irrigation. Si dans les années 60, sa superficie était de 25 000 Km², celle-ci a commencé à se réduire dans les années 70 et varie depuis, entre 2000 et 15 000 Km², selon la saison. De même, lorsque le Lac Faguibine du Bassin du fleuve Niger est plein, il peut couvrir une superficie d'environ 590 Km². Du fait des grandes sécheresses ayant sévi dans les années 70 et 80 toutefois, le lac a commencé à diminuer pour s'assécher complètement dans les années 90, affectant considérablement les conditions de vie des populations riveraines.
12. D'aucuns affirment que l'Afrique ne prend pas toujours la mesure de toutes ces potentialités en matière d'énergie renouvelables. Il faut peut-être nuancer car les Etats africains sont conscients que l'accès aux formes appropriées et durables d'énergie est nécessaire pour atteindre les OMD mais nombreux aussi sont les obstacles liés à la transition vers ces sources d'énergie, ils sont d'ordre économique et financier, réglementaire et institutionnel ainsi que technologique. Que peut-on faire ? Commençons par inclure ces éléments pertinents dans notre

position commune afin qu'ils soient sur la table des négociations à Rio+20.

13. Par ailleurs s'il est vrai que la Conférence de Rio que nous préparons, nous invite à proposer un nouveau cadre d'action pour servir de référence à l'élimination de la pauvreté, à savoir l'adoption des modes de production et de consommation durables et la protection et la gestion des ressources naturelles indispensables au développement durable, s'il est vrai que l'économie verte est une alternative crédible au développement de l'Afrique et s'il est vrai qu'elle peut soulager les populations africaines et réduire la pauvreté, il n'en reste pas moins qu'elle nécessite un transfert de technologies, des financements appropriés et un renforcement des capacités.

14. Monsieur le Ministre Djombo a par ailleurs eu l'occasion de vous rappeler à l'ouverture du segment des experts que l'économie verte est déjà en marche dans nos pays, à travers des projets bien concrets. Il avait cité dans ce cadre, l'aménagement durable des forêts, le reboisement, l'agroforesterie, le traitement des déchets, l'exploitation de la diversité, la valorisation des services éco-systémiques, la promotion des énergies renouvelables et de pêche durable, ...etc. Personne en Afrique n'aurait en outre l'idée de s'opposer à l'économie verte non seulement à cause de nos potentialités naturelles immenses mais aussi en ce sens qu'elle contribue par essence - même à nous aider à sortir des crises qui touchent notamment l'alimentation, l'énergie et le climat. Il convient plutôt comme Monsieur Le Ministre l'a bien souligné et je le cite, **« de vulgariser et d'amplifier les différentes actions, de les rendre visibles et efficaces »**. Il serait aussi important que cette économie verte ne

sanctionne pas les pays en développement et l'Afrique doit se battre aux côtés des autres pays en développement pour que la transition entre les modes de production actuels et ceux de l'économie verte se fassent sans hypothéquer la croissance des pays en développement. Il va de soi que tout ce qui sera décidé dans le cadre d'une économie verte, doit être accompagné de mesures d'accompagnement prenant en compte les besoins des pays en développement, tant du point de vue financier qu'au plan technologique.

15. Pour ce qui est du cadre institutionnel du développement durable, il est patent que la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement pour une meilleure cohérence, constitue le point central. Je rappellerai à cet égard que nos Chefs d'Etat et de Gouvernement à Malabo, reconnaissant qu'aucune structure institutionnelle actuelle ne répond pleinement aux besoins de l'Afrique en matière d'environnement, de développement durable et de changements climatiques, ont décidé dans le cadre de la révision du cadre institutionnel du développement durable de prendre en considération la nécessité de renforcer, consolider et transformer le PNUE en une institution internationale spécialisée pour l'environnement basée à Nairobi au Kenya. La Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) tenue récemment à Bamako est allée plus loin en dressant les caractéristiques de cette nouvelle agence, être opérationnelle sur le terrain, être dotée de ressources permettant d'accompagner les États dans leur mise en œuvre et favoriser le renforcement des capacités.

16. Le compte rendu qui m'a été fait des travaux de nos experts me laisse à penser que nous pouvons être optimistes en ce qui

concerne la démarche et l'approche. Je note par exemple que nos experts ont souligné l'importance d'inclure les femmes dans le développement durable, la nécessité d'ajouter les défis posés par l'urbanisation et les conséquences de la traite et de la piraterie sans oublier un soutien accru à la préparation aux catastrophes. Je me félicite aussi du fait que tous les piliers du développement durable seront étudiés dans le cadre institutionnel du développement durable.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

17. Pour ma part, je suis fermement convaincu que cette Conférence qui s'est construite sur les héritages et les expériences des autres Sommets qui l'ont précédée, pourra devenir celle de l'Afrique si nous le voulons et si nous y mettons de la volonté. Comme l'a dit notre regrettée sœur Wangari Maathai, si la volonté politique n'est pas suffisante, il faut l'aiguillonner. Le monde que nous voulons sera le résultat d'un combat. Enfin, vous conviendrez certainement avec moi que l'état actuel des choses peut être inversé si le principe de responsabilités communes mais différenciées est maintenu. Cela exige une action internationale concertée dans laquelle les dimensions d'équité et de solidarité sont placées très haut. Cela dépend de la bonne volonté de toutes les Parties.

18. Je vous remercie et je vous souhaite de fructueuses discussions.

